

**CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE D'AGRICULTURE
DE MAURITANIE**

**CENTRE INTERNATIONAL DE MEDIATION ET D'ARBITRAGE
DE MAURITANIE (CIMAM)**

**RAPPORT GENERAL DE MISSION FORMATION ACTION
DU CIMAM DANS L'ELABORATION DE SA FEUILLE DE
ROUTE**

**Mme BOLI/DJIBO Bintou
Experte/Consultante**

**Nouakchott/MAURITANIE
15 au 21 juillet 2018**



INTRODUCTION

Dans une perspective de moderniser davantage son environnement des affaires, et de susciter sans nul doute le développement des investissements privés en Mauritanie, le Gouvernement Mauritanien à l'aide des Partenaires Techniques et Financiers, a procédé à la création du Centre International de Médiation et d'Arbitrage de la Mauritanie (CIMAM).

L'institution d'un Centre d'Arbitrage et de Médiation est devenue une exigence dans ce contexte de mondialisation et vise à répondre aux nombreuses exigences et aux aspirations des acteurs économiques nationaux et des investisseurs internationaux, soucieux d'une gestion moderne, efficace et efficiente de leurs différends d'affaires.

La mission du Consultant vise à accompagner le Centre International de Médiation et d'Arbitrage de Mauritanie (CIMAM) à travers l'élaboration d'une feuille de route pour son opérationnalisation dans une approche de formation/action.

Conformément aux Termes De Référence (TDR), il est attendu du consultant l'accomplissement des activités suivantes :

- ***élaboration d'une feuille de route des activités du CIMAM ;***
- ***conception et élaboration d'un programme d'action planifié sur huit (8) mois permettant le démarrage des activités du CIMAM dans de bonnes conditions ;***
- ***identification des éléments constitutifs et élaboration d'une charpente d'un business plan model,***
- ***rencontres d'échanges avec des personnes ressources ;***
- ***sessions de formation/action de l'équipe du CIMAM.***

La mission du consultant qui s'est déroulée du 15 au 21 juillet 2018 à Nouakchott et a permis, au regard de la réalité du terrain et des besoins réels la production des documents ci-dessous :



1. **un rapport de mission de terrain** qui retrace les échanges avec les personnes rencontrées, les difficultés qui entravent l'opérationnalisation effective du CIMAM ;
2. **un rapport de la formation des membres du CIMAM** qui met en évidence les aspects abordés ;
3. **un plan d'action d'opérationnalisation du CIMAM sur huit (8) mois** prévoit et décrit des actions dont la mise en œuvre est susceptible de rendre opérationnel le CIMAM et de favoriser également un développement harmonieux de l'arbitrage et de la médiation en Mauritanie ;
4. **une feuille de route pour l'opérationnalisation du Centre** décrit un programme d'activité à court terme ;
5. **une charpente de Business plan du Centre** clarifie la part de charges financières de chaque acteur concerné par le CIMAM et en définit les modalités de répartitions ;
6. **Au surplus, une relecture des statuts** permettra de clarifier et préciser certaines dispositions.



I. RAPPORT/ SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES RENCONTRES AVEC LES PERSONNES RESSOURCES

INTRODUCTION

Le présent rapport tient lieu de synthèse des différents échanges que nous avons eus lors de notre mission terrain à Nouakchott en Mauritanie dans le cadre de l'opérationnalisation du Centre International de Médiation et d'Arbitrage de Mauritanie (CIMAM).

Ce rapport permet de disposer des informations relatives aux problèmes posés et qui freinent l'opérationnalisation du CIMAM malgré l'existence de textes (Statuts, règlement intérieur, Règlements de procédures de Médiation et d'Arbitrage, barème des frais de procédures d'arbitrage et de médiation).

PERSONNES RESSOURCES RENCONTREES

- 1. La mission a commencé à avec les responsables du CIMAM notamment le Président Dr Abidine Ould El Kheire assisté de son directeur administratif Dr Dahoud Bahou et du consultant Kelly Oumar.**

Après les civilités d'usage, nos échanges ont porté sur la validation du programme de la mission. La collectes des données (la mise à disposition des différents textes notamment les statuts et le règlement intérieur, les Règlements de médiation et d'arbitrage, la loi sur l'arbitrage et tous autres documents susceptibles de nous permettre de comprendre et de maîtriser le contexte de la création du CIMAM d'une part et de cerner les causes réelles des freins qui entravent le fonctionnellement effectif de la structure dont ils ont la charge d'autre part.

La rencontre a permis d'explicitier les motivations et le contexte de la création du CIMAM et aussi de l'intervention du Projet Etat de Droit.



A la lumière de l'état des lieux et d'une lecture rapide des statuts, il nous a paru nécessaire de proposer, en plus des éléments des Termes De Références (TDR), une relecture des statuts. Ce qui nous permis d'élargir le champs de notre mission et de nous focaliser sur des aspects essentiels et non pris en compte au préalable lors de l'élaboration des TDR notamment la proposition de modification de certaines dispositions des Statuts pour en faciliter l'exploitation, les conformer à la réalité de l'environnement des affaires mauritanien, les simplifier afin de rendre plus accessibles. In fine lever toute équivoque à l'application afin d'attirer l'adhésion de tous les milieux économiques.

Les autres aspects du programme sont restés inchangés.

De ces entretiens il est ressorti :

- l'épineux problème du financement du CIMAM malgré l'adhésion des pouvoirs publics et privé ; le manque d'arbitres et de médiateurs ;
- la non fonctionnalité des organes (Comité consultatif, Comité de gestion) ;

Tous les autres problèmes étant ailleurs liés au nerf de la guerre.

2. Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture Ahmed Babe Ould ELEYA

A l'issu de ces échanges fructueux l'on peut relever et retenir de ce premier passage ce qui suit:

- une visite de courtoisie pour traduire au premier responsable de la Chambre de Commerce toute notre gratitude pour la confiance et lui demander sa « baraka » pour la conduite de notre mission dans une capitale que nous foulons pour la première fois ;
- une adhésion aux nobles missions du CIMAM,
- des réelles difficultés de fonctionnement du CIMAM liées au problème de financement qui n'a pas encore trouvé sa réponse ;



- la pertinence des locaux qui ont été dégagé et mis à la disposition du CIMAM par la Chambre Consulaire au sein de la Chambre de Commerce pour y abriter son siège ;

Après avoir réitéré l'importance du CIMAM et marqué sa ferme disponibilité et son engagement à l'accompagner dans son opérationnalisation, le Président de la Chambre de Commerce, tout en saluant le choix porté sur la consultante parce qu'elle vient d'un Centre qui marche, nous a exhorté à lui faire à la fin de notre mission des propositions pratiques, concrètes.

3. Le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'agriculture et membre du Comité de pilotage du CIMAM

Trois points essentiels :

- **La genèse de la création du CIMAM**

Le CIMAM serait en gestation depuis près de 10 ans. Pour la phase de démarrage trois Partenaires Techniques et Financiers (PTF) s'y sont intéressé notamment l'Union européenne, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Les premières études ont été menées par un cabinet français.

- **La méconnaissance de la structure et de ses missions par les membres cooptés.** Cette situation est une faiblesse
- **Le problème de financement du CIMAM**

Selon le Secrétaire Général, une profonde réflexion devrait être menée afin de résoudre définitivement et durablement ce problème qui reste le problème crucial et déterminant pour la pérennisation du CIMAM. Tous les acteurs impliqués dans la création du CIMAM devraient y apporter une contribution à savoir les pouvoirs publics, privé et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Toutefois la célérité pour l'opérationnalisation du Centre est une priorité pour sauver sa crédibilité dès lors qu'il est déjà créé et participe de l'amélioration du positionnement de



la Mauritanie dans le rapport Doing Business buter. Aussi compte-t-il sur l'expérience de la consultante pour faire des propositions sur cette question.

4. Le personnel administratif le Directeur Administratif le DR Dahoud Bahou et la secrétaire de direction

Ceux-ci après avoir salué l'importance de la présente mission ont exprimé des besoins notamment :

- la mise à disposition du CIMAM des arbitres et de médiateurs formés ;
- la désignation des membres du Comité scientifique ;
- la formation du Comité scientifique sur ses missions et son rôle lorsqu'ils sera connu ;
- la formation conséquente et adaptée du personnel administratif et opérationnel ;
- l'élaboration d'un plan stratégique de développement ;
- la sensibilisation des milieux juridiques et judiciaires ;
- la possibilité d'effectuer des stages pratique in situ ou à l'extérieur en immersion dans un autre Centre reconnu pour son succès ;

5. L'ancien Secrétaire Général du patronat et actuel conseiller spécial du président du patronat Seyid ABDALLAHI

Pour celui-ci-, l'importance du CIMAM dans l'environnement des affaires mauritanien est évidente car c'était une doléance du secteur privé. Voulu par les milieux économiques, les Modes alternatifs de règlement de litiges comme l'arbitrage et la médiation revêtent des avantages pour leur secteur d'activité (confidentialité, célérité et autres...). Il n'a donc pas de raison que le CIMAM ne soit pas opérationnel. Il est à noter aussi que le CIMAM est un label du pays et donne une belle image à l'extérieur et à l'investisseur étranger. Pour toutes ces raisons, il est urgent de prendre toutes les mesures appropriées, en s'appuyant sur des expériences avérées en la matière pour son opérationnalisation afin de garantir sa pérennité. Dans ce sens élaborer un plan de communication faciliterait sa vulgarisation, car l'administration est en constante mutation. Songer à bien former le personnel (les faire voyager) pour s'enquérir des expériences. Au total il est impératif que le Centre soit accompagné sur plusieurs



années. . Pour finir Monsieur Seyid a marqué sa disponibilité pour la sensibilisation des acteurs de son secteur.

6. Deux représentants de Véritas, Abdellah Ould Mohamedou et Emine CHEIKH représentant un membre du Comité de gestion et du Comité consultatif

Après avoir excusé le membre représenté et écouté l'objet de la rencontre, ils ont choisi de présenter leur société (Véritas) qui est un bureau de contrôle de qualité. Ce bureau regorge d'énormes litiges. Après l'exposé des missions du CIMAM les deux représentants ont épousé les objectifs du Centre aux motifs que les missions du CIMAM rentrent parfaitement en ligne droite de leur secteur. Aussi, ont-ils marqué leur adhésion et leur ouverture à l'accompagner chaque fois que de besoin. Leur engagement à accueillir des formations pour mieux maîtriser la gestion des contentieux nés de leur travail est attendu.

7. Le Secrétaire Général de la Fédération des Industries et des Mines Hamoud Ely ETHEIMINE

Après avoir expliqué les missions de la Fédération des Industries et de Mines qui joue le rôle de syndicat et d'interface entre le monde extérieur et les entreprises internes, le secrétaire général a marqué son accord pour transmettre toutes informations reçues de cet entretien auprès de leurs membres. Il s'est également dit prêt à vulgariser l'existence du CIMAM dans leur milieu professionnel. Pour lui permettre de bien véhiculer le message, il a demandé que soit mis à sa disposition un mémorandum sur le CIMAM, ce qui n'empêcherait pas la tenue d'une réunion élargie à tous.

8. Le Secrétaire Général de la fédération des Assurances Mohamed Abdallahi EL HEBLY Dit Bollahi

Selon le secrétaire général, le secteur des assurances connaît beaucoup de problèmes d'ordre structurel et organisationnel ayant pour conséquences la naissance récurrente des litiges entre partenaires et avec l'Etat. Ce secteur est victime d'énormes



condamnations à tort par les juges étatiques qui manquent de spécialisation dans le domaine. Ce qui fait que le CIMAM est le bienvenu dès lors que les arbitres et les médiateurs seront des spécialistes dans plusieurs domaines dont l'assurance.

9. Le Chargé de mission au Ministère de la Justice et Professeur des universités HAYMOUDA

Le Professeur a d'emblée posé l'importance de la crédibilité du CIMAM qui serait la résultante du processus de sa mise en place et de sa pérennisation : des bons choix influenceront positivement le Centre. Se sont dégagés de ses réflexions :

- la nécessité de réviser la loi sur l'arbitrage pour la rendre conforme aux standards internationaux ;
- la nécessité de former les magistrats pour une bonne appréciation de la convention d'arbitrage ;
- la création d'une synergie d'actions entre institution judiciaire et arbitrale
- l'implication de tous les acteurs au processus d'opérationnalisation (patronat, Université, Barreau...) ;
- le financement ne devrait pas avoir un lien direct avec l'Etat afin de garantir au Centre son indépendance ;
- la vulgarisation du CIMAM auprès des partenaires extérieurs de la Mauritanie
- l'accompagnement des personnes expérimentées en matière d'arbitrage et de médiation ;
- le partenariat et la collaboration avec les autres Centres existants (adhésion aux associations de Centres) ;
- le choix des membres des organes devrait se faire par appel à candidature et par cooptation afin de rassurer les milieux économiques sur la pertinence des animateurs du Centre.

10. Cheikh Jiddou Expert Principal au Projet ETAT DE DROIT

Le projet ETAT de DROIT, donneur d'ordre de cette mission, il était de bon ton de s'entretenir avec ses responsables. Un résumé des premières rencontres a été retracé



ainsi que nos premières impressions ont été données. Ces impressions ont consistées à dire :

- de faire à priori confiance aux présents hommes qui animent le CIMAM ;
- de travailler à les accompagner sur le plan de renforcement de capacités spécifiques et tous autres aspects rentrant dans le cadre de leur vision ;
- de contribuer à la recherche de financement durable.

11. Le Barreau représenté par le Bâtonnier Maître Cheikh O. HINDY et quatre autres de ses collaborateurs

A ce niveau, l'importance des MARL a été évoquée par ces juristes très intéressés. D'après eux, pour la bonne marche du CIMAM, il est important :

- d'afficher l'indépendance visuelle du CIMAM en délocalisant son siège de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- de sensibiliser sur les MARL au plus haut niveau de l'Etat et les investisseurs pour l'insertion des clauses d'arbitrage dans les conventions entre l'Etat et ses partenaires,
vis –versa ; ce qui permettra aisément leurs mise en œuvre lorsque les litiges éclateront parce que le constat actuel est la réticence,
- de sensibiliser et former les juges sur leur rôle dans une procédure d'arbitrage, car par méconnaissance certains juges ignorent royalement les clauses d'arbitrage ou évoquent les sentences arbitrales pour les juger à nouveau, ce qui est totalement contraire à la pratique de l'arbitrage ;

Enfin, l'ordre des avocats s'engage à accompagner utilement le CIMAM dans toutes ses activités. Aussi le métier d'arbitre et de médiation s'ouvre à l'avocat.

CONCLUSION

A la lumière des différentes rencontres et échanges, de notre opinion personnelle et de notre expérience avérée en stratégie de développement de Centres, de la



jurisprudence abondante en matière de portance financière des Institutions d'arbitrage et de Médiation, il apparait clairement que :

- le CIMAM existe juridiquement ;
- les textes constitutifs et fonctionnels sont disponibles ;
- des efforts multiformes ont été faits pour mettre à sa disposition un siège acceptable ;
- le personnel disponible est engagé à se battre pour le rayonnement du CIMAM
- malgré l'engagement de tous les acteurs de CIMAM à lever les barrières qui entravent son opérationnalisation, l'épineux problème de financement reste posé ;

En conséquence de ce qui précède, nous en arrivons à la conclusion que pour l'opérationnalisation et la pérennité du CIMAM, il revient légitimement à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de la Mauritanie de lui allouer chaque année une subvention budgétaire pour son fonctionnement et pour ses investissements sur la base d'un budget réaliste assorti d'un programme d'activités réalisables. Partout ailleurs, chaque fois que la Chambre de Commerce est acteur de création d'un Centre d'Arbitrage et de médiation, il l'a principalement supporté financièrement, à charge pour le Centre de justifier les ressources mises à sa dispositions. Aussi appartiendra –il à la Chambre de Commerce d'imaginer le meilleur mécanisme de recherche des ressources financières du CIMAM.



II. RAPPORT DE LA FORMATION DES MEMBRES DU CIMAM

Les sessions de formation des membres du CIMAM se sont déroulées du 16 au 20 avant les RDV ou après les RDV. Elles se sont tenues dans le bureau du Président du CIMAM et ont été animées par Mme BOLI/DJIBO Bintou Experte-Consultante chargée d'élaborer la feuille de route de l'opérationnalisation du Centre.

Le présent rapport tient lieu de synthèse de ces dites sessions de formation.

I. S'agissant des membres du Comité Consultatif et du Comité de Gestion du CIMAM

Deux points essentiels ont fait l'objet d'échanges au cours de cette rencontre formation. Il s'agit : **des attributions usuelles du Comité consultatif encore appelé Conseil d'Administration** dans la plupart des Centres africains d'arbitrage et de médiation et **du rôle que doit jouer cet Organe dans le développement du Centre.**

Il a été d'abord précisé que la composition du Comité Consultatif du CIMAM varie entre douze et quinze et vingt membres. Concernant ses attributions, cet organe donne une orientation de la politique générale de l'Institution. Il prend toutes les mesures qu'il juge utiles pour le développement de l'Institution. Il a notamment le pouvoir d'approuver le programme d'action, le budget du Centre, d'approuver et amender les textes fondateurs du Centre tels les statuts, le règlement intérieur, les textes de procédures, les barèmes des frais, de nommer les membres des autres organes, etc.

Sur les attributions de cet Organe, l'experte-consultante a évoqué la spécificité de CIMAM où le Comité consultatif nomme parmi ses membres cinq personnes devant constituer un Comité dit de gestion. Cet organe joue le rôle le plus important. En effet, le Comité de gestion du CIMAM veille au respect des statuts et du règlement intérieur, établit le programme d'action du Centre, confirme les arbitres et les médiateurs, prépare le budget du Centre et propose son adoption au Comité Consultatif. Aussi propose-t-il



au Comité Consultatif les noms des membres du Comité Scientifique du Centre, propose au Comité Consultatif les noms des arbitres et médiateurs du Centre, procède au recrutement du personnel de la Direction Administrative du Centre, établit le rapport annuel d'activités du Centre.

Le président du Comité de gestion est par ailleurs le représentant légal du Centre et l'ordonnateur du budget.

Sur les rôles de ces deux organes dans la promotion du Centre, l'Experte-consultante a souligné que les différents membres doivent s'investir et être des relais d'informations auprès de leurs structures respectives, organiser des rencontres de lobbying auprès de l'État, des structures publiques et privées, des partenaires techniques et financiers sur leur implication dans la promotion de Centre et rechercher des financements pour le Centre. Aussi a-t-elle conseillé que le nombre des membres du Comité Consultatif soit revu à la baisse notamment 12 ou 13 pour faciliter l'obtention du quorum.

II. S'agissant des membres du Comité scientifique du CIMAM

Comme pour les rencontres formation du Comité consultatif et du comité de gestion, les attributions et le rôle du Comité scientifique dans la promotion du CIMAM ont été abordés.

Diversement nommer suivant les pays, cet organe technique est investi de la lourde mission d'assurer la bonne application des Règlements d'arbitrage et de médiation a précisé l'Expert Consultante. En effet, il est chargé d'encadrer les différentes procédures d'arbitrage et de médiation. Pour se faire, certaines missions lui sont généralement dévolues dans le processus de mise en œuvre des procédures :

- de prime abord, dans le cadre de la constitution du tribunal arbitral ou la désignation du ou des médiateurs, compte tenu de la subtilité et la complexité de la question, le Comité joue un rôle déterminant. Il est chargé de confirmer les arbitres et les médiateurs désignés par les parties. En cas de récusation, il se prononce sur la recevabilité et statue sur le bien-fondé des demandes. Aussi, en d'absence de la volonté d'une ou des parties, ou faute d'entente entre les parties sur le choix du ou des arbitres ou médiateurs, le Comité nomme un arbitre ou un médiateur qui conduira la procédure.



- par ailleurs, lorsqu'une des parties s'abstient de signer le procès-verbal qui établit la mission du tribunal arbitral ou formule à son encontre des réserves, ledit procès est inéluctablement soumis au Comité pour approbation.

- enfin, avant de signer toute sentence, le tribunal arbitral est tenu de soumettre impérativement le projet au Comité, qui ne peut que prescrire e des modifications de pure forme. Aussi, il peut en respectant la liberté de décision du tribunal arbitral et son indépendance, attirer son attention sur des points intéressant le fond du litige. Par voie de conséquence, aucune sentence ne peut être rendue par le tribunal arbitral sans avoir préalablement été approuvée en la forme par le Comité.

Pour ce qui concerne le rôle que pourrait jouer cet organe dans le développement du CIMAM, ses membres peuvent également être des relais d'informations sur les activités du Centre dans les milieux professionnels dans lesquels ils évoluent.

III. S'agissant du Président et de la Direction administrative du CIMAM

Il a été souligné au cours de ces séances de formation de la Direction administrative du CIMAM dirigée par un Directeur administratif, que généralement cet organe est appuyé dans la pratique par un juridique, un responsable de la comptabilité et de gestion financière, une secrétaire de direction et un agent de liaison. Cet organe joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des procédures, de promotion du Centre et de gestion administrative du Centre.

Dans ses attributions liées à l'organisation des procédures, la Direction Administrative du CIMAM est chargée notamment, conformément aux Statuts du CIMAM d'assurer le secrétariat du Comité de Gestion et du Comité Scientifique, d'apporter son concours à la préparation des décisions du Comité de Gestion et du Comité Scientifique, d'exécuter les décisions du Comité de Gestion et du Comité Scientifique, de tenir la liste des médiateurs, des arbitres et des conseillers. Aussi de réceptionner les demandes de médiation, d'arbitrage et d'expertise et tous les documents liés au litige, de notifier aux parties, les demandes de médiation et d'arbitrage, les dates fixées pour statuer et le lieu



des réunions du Comité Scientifique d'assurer la coordination entre toutes les parties au litige et le Comité Scientifique, d'assister les parties dans le dépôt des sentences auprès du greffier du tribunal compétent, de nommer le greffier des audiences de médiation et d'arbitrage.

Ses attributions de la Direction administration dans la mise en œuvre des procédures d'arbitrage et de médiation ont été détaillées minutieusement par l'Experte-Consultante.

Sur le rôle de la Direction administration dans la promotion du Centre qui a fait l'objet de longs échanges, la communicatrice a fait ressortir qu'elle doit jouer un rôle de premier plan et notamment :

- ✓ **développer d'avantage un climat de confiance entre les utilisateurs et le Centre afin de susciter l'utilisation permanente de ce dernier par ceux-ci,**
- ✓ **créer un service suivi de qualité au sein du Centre ;**
- ✓ **mettre en place un service marketing et de relations publiques,**
- ✓ **travailler à établir un contrat d'objectif avec l'Etat**
- ✓ **motiver le personnel,**
- ✓ **imaginer de nouveaux partenariats avec de nouveaux secteurs professionnels,**
- ✓ **animer ses réseaux, son partenariat et les développer**
- ✓ **rester leader d'opinion dans son métier,**
- ✓ **inciter les décideurs nationaux à adopter expressément une législation dans la matière des MARL**
- ✓ **instaurer périodiquement des journées d'information et de sensibilisations** dans les Universités Publiques et Privées, afin d'imprimer aux acteurs de ce monde la culture des MARL, cela participant aussi à la visibilité du Centre;
- ✓ **mettre en réflexion la déconcentration du Centre** pour le rapprocher un peu plus des justiciables, facilitant ainsi du même coup sa saisine en cas de

besoin. Pour atteindre cet objectif, la mise en place des points qui représenteront de manière permanente le Centre s'impose.

IV. Préoccupation soulevée lors des sessions

Il faut noter que les échanges ont été interactifs et très fructueux.

A la lecture des textes, malgré la forte dépendance du CIMAM à la Chambre de commerce la question de son budget de fonctionnement reste toujours non élucidée.

Face à cette situation, des recommandations sont dégagées à l'endroit des organes dirigeants du CIMAM, de la Chambre de Commerce et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Récapitulatif des recommandations

- ✓ **éditer des plaquettes et guides de travail à l'endroit des arbitres et médiateurs du Centre,**
- ✓ **adopter un plan de communication et de développement du CIMAM,**
- ✓ **faire du lobbying à l'endroit de l'Etat, des organisations internationales et les chancelleries étrangères afin de leur expliquer les enjeux du Centre,**
- ✓ **définir le rôle de chaque acteur dans l'organigramme du CIMAM,**
- ✓ **organiser des rencontres des organes du CIMAN avec de l'Assemblée Consulaire ;**



B